

Information pour les médecins de la Loire atlantique.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) a été redéfini dans la circulaire du 20 février 2021. Il permet d'accueillir les enfants et adolescents atteints de troubles chroniques de la santé dans les meilleures conditions d'éducation et de sécurité. <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>. |

Les PAI sont mis en place à la demande des familles ou avec leur accord, à partir des besoins spécifiques identifiés par le médecin qui suit l'enfant.

Le document PAI comporte jusqu'à 3 parties :

- Pages 1 et 2 : éléments administratifs et signatures : Remplies par la famille, l'école et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAI (restauration scolaire, périscolaire)
- Pages 3 et 4 : aménagements et adaptations si besoin lorsque la pathologie impacte le quotidien et/ou les apprentissages. Remplies par le médecin de l'EN ou de la PMI ou de la collectivité d'accueil.
- Page 5 : conduite à tenir en cas d'urgence : Le médecin traitant ou spécialiste qui suit l'enfant complète et signe la conduite à tenir en cas d'urgence en utilisant soit un des modèles présentés ci-dessous* soit un document qui lui est propre.

Vous trouverez sur le site EDUSCOL <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades> des fiches spécifiques à compléter pour les pathologies les plus fréquentes suivantes.

- Asthme
- Allergies (alimentaires)
- Diabète avec ou sans pompe à insuline
- Autre pathologie
- Convulsions
- Oncohématologie
- Drépanocytose

Le médecin de l'enfant peut aussi souhaiter communiquer des informations complémentaires au médecin de l'institution. Dans ce cas, vous pouvez utiliser tout support à votre convenance ou utiliser sur EDUSCOL des modèles pré-remplis à compléter nommés « documents médicaux de liaison confidentiels »

Nous souhaitons attirer votre attention sur les PAI pour asthme. Nous vous proposons d'utiliser préférentiellement la fiche de conduite à tenir en cas d'urgence établie par la société pédiatrique de pneumologie et allergologie. (Possibilité de la remplir en version numérique /PDF modifiable).

Pour éviter toute confusion et pour la sécurité de l'enfant, il est recommandé de rédiger une ordonnance spécifiquement dédiée au traitement détenu dans l'école et de veiller à la concordance entre la prescription sur l'ordonnance et celle sur la conduite à tenir

Ces PAI « asthme » comportant la conduite à tenir en cas d'urgence rédigée et signée par le médecin qui suit l'enfant seront applicables immédiatement dans l'école ou établissement scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale pourra être amené à joindre sur les pages 3 et 4 des aménagements et adaptations complémentaires, lorsque les besoins de l'enfant les justifient. Pour l'asthme il n'interviendra plus pour valider le PAI avant sa mise en œuvre.

Information pour les écoles, collèges, lycées – MODIFICATION des PAI pour GENE RESPIRATOIRE -

Le projet d'accueil individualisé (PAI) redéfini dans la circulaire du 20 février 2021, permet d'accueillir les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé chroniques évoluant parfois par crises, dans les meilleures conditions d'éducation et de sécurité

Les PAI sont mis en place à la demande des familles ou avec leur accord, à partir des besoins spécifiques identifiés par le médecin qui suit l'enfant.

Le document PAI comporte jusqu'à 3 parties – documents transmis en septembre 2021

- Pages 1 et 2 : éléments administratifs et signatures : Remplies par la famille, l'école et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAI (restauration scolaire, périscolaire)
- Pages 3 et 4 : aménagements et adaptations si nécessaire lorsque la pathologie impacte le quotidien et les apprentissages. Remplies par le médecin de l'EN ou de la PMI ou de la structure d'apprentissage.
- Page 5 : conduite à tenir en cas d'urgence : Le médecin traitant ou spécialiste qui suit l'enfant complète et signe la conduite à tenir en cas d'urgence en utilisant soit un des modèles présentés ci-dessous* soit un document qui lui est propre.

Une évolution est apportée à la procédure à compter de [la rentrée de septembre 2023 \(Anticipation de la procédure dès printemps 2023\)](#)

Les PAI pour les pathologies avec gêne respiratoire évoluant souvent par crises, avec conduite à tenir en cas d'urgence, rédigée et signée par le médecin qui suit l'enfant sont applicables immédiatement sans signature du médecin de l'éducation nationale ou de la structure.

Les documents à remettre aux familles :

- Lorsque la famille demande un PAI pour traiter des épisodes de gêne respiratoire (exemple : ventoline* bricanyl*....) lui remettre le **document PAI Asthme page1, Fiche Asthme Protocole, ainsi qu'une fiche destinée au médecin de l'enfant pour information (Info Médecins PAI)**

Rappel : Dans les autres pathologies c'est la fiche urgence standard qu'il faut remettre aux familles

Vérifier que la trousse d'urgence au nom de l'enfant contient bien les médicaments cités dans la conduite à tenir. Vérifier aussi les dates de péremption avec les parents.

Devant toute situation complexe ou difficulté ne pas hésiter à contacter un médecin de l'éducation nationale par l'intermédiaire du secrétariat

Nom de l'élève : _____

Ecole / établissement : _____

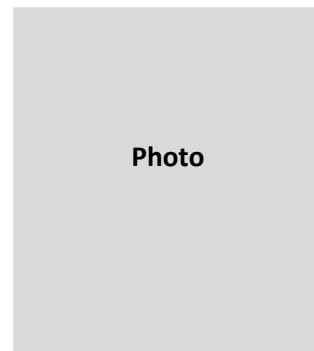
Projet d'accueil individualisé : PAI

Article D. 351-9 du Code de l'éducation – Circulaire du 10-2-2021 (NOR : MENE2104832C)

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineur. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

1 – Renseignements administratifs à remplir par la famille

Élève
Nom / Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Courriel famille :



Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté	Nom et prénom	☑ Domicile	☑ Travail	☑ Portable	Signature

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1re demande	Modifications éventuelles				
Date						
Classe						

2. Partie à remplir avec l'école ou établissement scolaire

Vérification annuelle des éléments du PAI fournis par la famille : Fiche « conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériels si besoin						
Date						
Classe						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 01

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, **faire chercher la trousse d'urgence** de l'enfant ainsi qu'un **téléphone portable**.

Ne pas quitter l'enfant.

Evaluer la situation et pratiquer :

Signes d'appel visibles	Mesures à prendre	Traitement
<input type="checkbox"/> Toux sèche <input type="checkbox"/> Gêne respiratoire <input type="checkbox"/> Essoufflement <input type="checkbox"/> Respiration sifflante <input type="checkbox"/> Pâleur <input type="checkbox"/> Autre :	⇒ Asseoir l'enfant au calme, le/la rassurer, noter l'heure ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte en position assise, au calme.	<input type="checkbox"/> Faire inhaler bouffées de <input type="checkbox"/> Dans la chambre d'inhalation La procédure est la suivante : (cf. QR code ci-contre) - Dans tous les cas, secouer le spray - Si utilisation d'une chambre d'inhalation, placer le spray dans la chambre. - Placer le masque/embout buccal sur le visage - Appuyer UNE fois sur le spray et laisser respirer l'enfant calmement 5 fois - Recommencer autant de fois que noté <input type="checkbox"/> Autre :
Si dans les minutes suivantes il n'y a pas d'amélioration et en l'absence de signes de gravité		<input type="checkbox"/> Refaire inhaler bouffées de toutes les minutes pendant <input type="checkbox"/> Dans la chambre d'inhalation (chaque bouffée suivie de 5 respirations) <input type="checkbox"/> Autre :



Dès les premiers signes de gravité ou si les signes précédents persistent : appeler le 15 ou 112

Signes de gravité :	Mesures à prendre	Traitement
<input type="checkbox"/> Sans amélioration dans les minutes <input type="checkbox"/> Si apparition de signes de gravité (Assis et penché en avant a du mal à parler et à tousser/ Sueurs/Agitation/Trouble de la conscience/ Pauses respiratoires/...)	⇒ APPELER le SAMU (15 ou 112) et suivre les consignes données ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte en position assise, au calme.	<input type="checkbox"/> Continuer à faire inhaler bouffées de toutes les minutes jusqu'à l'arrivée des secours <input type="checkbox"/> Dans la chambre d'inhalation (chaque bouffée suivie de 5 respirations) <input type="checkbox"/> Traitement complémentaire par :

Dans tous les cas, ne pas oublier de tenir la famille informée.

Les éléments médicaux complémentaires utiles sont transmis au médecin de l'EN par la fiche de liaison disponible en ligne. Un courrier médical à l'attention des services de secours peut également être joint sous pli cacheté. Courrier et/ou fiche de liaison joints : OUI NON

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :

Nom de l'élève : _____

Ecole / établissement : _____

Signataires

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Référents	Nom	Courriel	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement Directeur d'école Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin éducation nationale ou de PMI ou de la collectivité d'accueil	Si le médecin de l'EN ajoute des informations complémentaires Alors il remplira les pages 3 et 4 Et signera uniquement en bas de page 4			
Infirmier éducation nationale ou de PMI ou de la collectivité d'accueil				

Partenaires

Référents	Nom	Courriel	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Médecin traitant ou services hospitaliers			Signature au bas du document qu'il remplit	
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres				

Toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'élève seront jointes au présent document.